

PAR COURRIEL

Québec, le 15 mars 2017

Objet : Demande d'accès à l'information
N/Réf. : 0101-288

Monsieur,

La présente fait suite à votre demande d'accès reçue le 4 mars 2017 par laquelle vous désirez obtenir de la Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq) :

« ...quand et par quel moyen les lacs de pêche quotidienne suivants de la réserve faunique Mastigouche ont été réservés pour les saisons 2016 et 2017 (si disponible)

Si le lac n'est pas encore offert pour la saison 2017, veuillez me donner uniquement les données de 2016. (ex. : le lac d'Argent ouvrira le 15 juillet 2017, il sera donc offert 4 mois plus tôt, le 15 mars 2017...)

Ex : le lac Aiglon réservé par (internet, téléphone, si autre préciser comment svp) le 1er mars 2016 pour le 1er juillet 2016, etc.

- 1 Aiglon
- 2 Anselme (2016 uniquement)
- 3 Bourassa (2016 uniquement)
- 4 Chériore
- 5 Conscrits
- 6 Cousin (2016 uniquement)
- 7 D'Argent (2016 uniquement)
- 8 Demoiselles
- 9 En Cœur
- 10 Frelon
- 11 Griffé
- 12 Iroquois
- 13 Jane (2016 uniquement)
- 14 Joncs (2016 uniquement)
- 15 Lemay (2016 uniquement)
- 16 Léonard
- 17 Moustique
- 18 Mûres (2016 uniquement)
- 19 Noël (2016 uniquement)
- 20 Panse
- 21 Ronces
- 22 Tonnerre
- 23 Visons ».

Vous trouverez ci-joint un document répondant à votre demande. Il est en date du 7 mars 2017.

Considérant que votre demande a été traitée conformément aux dispositions de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, nous vous rappelons que vous pouvez demander la révision de la présente décision à la Commission d'accès à l'information, sur demande faite dans les trente (30) jours de la date de la présente décision, en vous conformant aux articles 135 et suivants de la loi précitée. À cette fin, un avis de recours est joint à la présente.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La vice-présidente – Affaires corporatives
et secrétaire générale

« Original signé »

Nelly Rodrigue, avocate, ASC

p. j. Document mode de réservation lacs Mastigouche
Avis de recours